

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS RCA24 22007 ET RCA24 22011

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 novembre 2024, les règlements suivants :

RCA24 22007 Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial;

RCA24 22011 Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010).

Ces règlement entrent en vigueur le 18 novembre 2024 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 18 novembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude